

Votre contact :
Patrick Hassler / eco
Ligne directe : 021 622 72 71
E-mail : patrick.hassler@prilly.ch

Citrap-Vaud
Monsieur Maurice Decoppet
Case postale 33
1020 Renens 20

Réf. 42.04.02.09.05

Prilly, le 22 août 2012

Chantier 6 – TP / Interface de transports publics à la halte de Prilly-Malley
Votre correspondance du 20 juin 2012

Monsieur,

Nous accusons réception du courrier cité en marge, qui a retenu notre attention, et avons pris note de votre suggestion de modifier les arrêts de bus (lignes 32 et 33), afin d'optimiser l'interface des transports publics (halte RER, tl).

La situation actuelle de ces arrêts de bus n'est effectivement pas optimale. Dans le cadre de la mise en service de la halte RER "Prilly-Malley", différentes possibilités de déplacement ont été étudiées en détail et les deux variantes ci-dessous ont été proposées :

- Variante A / passage souterrain : arrêts des tl dans le passage sous voie de l'avenue du Chablais. Cette variante a aussi été abordée dans votre courrier;
- Variante B / chemin du Viaduc : déplacement des arrêts tl sur une distance d'environ 80 m en direction de l'Est du chemin du Viaduc, soit près du giratoire avec l'avenue du Chablais.

La variante A / passage souterrain est favorable, elle débouche immédiatement sur les passerelles du quai, toutefois, elle implique la traversée piétonne dans le sens sud-nord de l'avenue du Chablais avec une charge de trafic important. Un autre inconvénient de cette variante est le temps d'attente important entre train et bus, dans un environnement qui n'est pas forcément agréable, ni en journée, ni en soirée (bruit des véhicules; manque d'offres commerciales à proximité). Nous rappelons qu'actuellement l'horaire des RER (S1, S3, S4) n'est pas cadencé, il est donc impossible d'organiser des correspondances avec les lignes 32 et 33. Par ailleurs, les arrêts sur le chemin du Viaduc doivent être conservés pour garantir le battement de la ligne 32, pour la desserte de la patinoire, ainsi que pour les futurs projets de densification dans le cadre du plan de quartier "Viaduc".

La variante B / chemin du Viaduc peut être considérée comme plus avantageuse, malgré une situation un peu plus éloignée de la station RER d'environ 120 m (actuellement 200 m). Les avantages de cette variante sont la proximité des arrêts de bus du futur tram (place Galicien) et futur BHNS (bus à haut niveau de service / t3 entre Galicien et Val-Vert, prévu dans le plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) dès 2019), ainsi que du centre commercial Malley-Lumières et du futur quartier du Viaduc. A terme, la "Place de Malley" sera créée où se trouve actuellement la station de service qui empêche les flux piétonniers entre la halte RER et le chemin du Viaduc. Ces flux vont également contribuer à l'animation du futur quartier Malley-Centre qui sera caractérisé par une excellente accessibilité en transports publics, notamment par le tram au Nord, le métro M1 au Sud et la halte RER "Prilly-Malley".



Malheureusement, le déplacement des arrêts vers l'Est implique le déplacement de la station des taxis et nécessite plusieurs interventions onéreuses de génie civil en vue du déplacement des abris bus, ainsi que l'adaptation de la signalisation lumineuse liée au passage piéton. Du fait que ces aménagements sont relativement récents, la Municipalité de Prilly a décidé, en février 2012, de ne pas, pour l'heure, entrer en matière pour ce projet. Toutefois, dans le cadre du projet de requalification de l'avenue du Chablais, dont les études vont débiter l'année prochaine, la localisation optimale des arrêts de bus sera réétudiée.

En cherchant la meilleure localisation, il sera également tenu compte de la réorganisation prévue des entrées du centre commercial Malley-Lumières, du projet de réorganisation de la place sud de la halte CFF (éventuellement intégrant des offres commerciales à proximité pour occuper le temps d'attente), ainsi que des éventuels futurs changements d'horaires RER (cadencement au quart d'heure).

Nous regrettons de ne pas être en mesure de vous donner plus d'informations détaillées, mais tenons à vous assurer que votre demande sera traitée dans le cadre du projet de requalification de l'avenue du Chablais, et pour lequel nous ne manquerons pas de vous tenir informé de son développement.

Dans cet intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gilliéron

La Secrétaire

J. Mojonnet

Copie de la présente à :

- Monsieur Thierry Carrard des tl
- Madame Ariane Widmer du SDOL
- Monsieur Vincent krayenbühl, Chef du Service de la mobilité